

Programme de formation

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

Objectifs :

Depuis la loi 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, les entreprises de plus de 20 salariés ont l'obligation de d'avoir un minimum de 6% de personnes handicapées dans leur effectif. La loi du 11 février 2005, réaffirme l'obligation d'emploi en y ajoutant la notion de non-discrimination et d'égalité des chances. Enfin, la loi « Avenir » (loi n°2018-771) du 5 septembre 2018 a réformé cette obligation. Entrée en vigueur le 1er janvier 2020, elle a modifié les modalités de calcul du taux de 6% qui lui reste inchangé (mais peut être amené à évoluer dans les années à venir). Comprendre ce qu'est le handicap, savoir calculer son taux d'emploi de travailleur handicapé, repérer les différents interlocuteurs, connaître les aides... tels sont les objectifs de cette formation.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre ce qu'est le handicap et ce qu'est un travailleur handicapé
- mettre en œuvre son obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- mettre en œuvre le principe de compensation, et d'aménagement raisonnable
- solliciter les interlocuteurs pouvant l'aider dans ces obligations à recruter et à maintenir en emploi les salariés en situation de handicap,
- connaître les aides auxquelles il a droit pour ce faire

A l'issue de cette formation, l'entreprise pourra répondre au mieux à son obligation d'emploi tout en comprenant les enjeux (sociétaux qui en découlent) du handicap.

Publics et prérequis :

Ce module est destiné à toute personne dans l'entreprise en charge des questions liés à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (dirigeant, responsable RH, administrateur...).

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissances à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle de l'intervenant. Elle alterne des temps d'apports théoriques avec de nombreuses mises en situation personnelles et questionnements sur les pratiques quotidiennes des participants. Cette formation est très adaptative en temps réel. Des éclairages extérieurs sur d'autres établissements issus de l'expérience du formateur seront apportés.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Connaitre les différentes catégories de handicap
et la notion de "situation de handicap" dans le monde du travail
les handicaps moteurs, mentaux, psychiques, sensoriels
les maladies invalidantes, troubles cognitifs et autismes

l'endométriose

le handicap et le travail : les statistiques

les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) ?

les modalités de reconnaissance du handicap

Comprendre les obligations de l'employeur vis-à-vis des travailleurs handicapés

les obligations

les modes de calcul

les accords : les conventions et les accords agréés

le principe de compensation et d'aménagement raisonnable

la réponse à l'interdiction de la discrimination et la garantie d'accès à l'emploi

Appréhender les différents interlocuteurs

AGEFIPH, CAP EMPLOI, MDPH et CDAPH

SPST

l'Assurance maladie et CARSAT

Repérer les aides pouvant être sollicitées

par l'employeur

par le travailleur handicapé

Etudes de cas

le recrutement

le maintien dans l'emploi

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

En amont de la formation pour se préparer une série de documents numériques brefs seront accessibles via l'Espace numérique stagiaires- intervenants. A l'issue de la formation, un support informatique sera remis aux participants.